

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE E

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE									
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■					
		p1	communautaire récréatif		■				
		u1	utilité publique légère		■				
LOGE- MENTS	Nombre de logements	min.	1	0					
	Nombre de logements	max.	1	0					
	STRUCTURE / BAT	Isolée		■					
		Jumelée							
Contiguë									
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--					
	Largeur minimum	(m)	7	--					
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--					
TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	1500	--					
	Largeur minimum	(m)	30	--					
	Profondeur minimum	(m)	45	--					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	6	--				
		Avant maximum	(m)	--	--				
		Latérale minimum	(m)	3	--				
		Total des deux latérales minimum	(m)	6	--				
		Arrière minimum	(m)	6	--				
		Espace naturel	(%)	--	--				
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	--				
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--				
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--				
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
AMENDEMENTS									
Date		No. Règlement		Usage/limite/norme					
		2024-U53-99		retrait h2					
ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 2009-U53									
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 2009-U54									
MISE À JOUR: mars-24									
202									



ZONE:	Ha 202
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
--

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
